

Après la COVID-19, les médecins des établissements de santé privés touchés par une épidémie de MMOVID-22

Premier syndicat représentatif des jeunes médecins, tous types d'exercices confondus, Jeunes Médecins dénonce la multiplication des épisodes de mépris gouvernemental non dissimulé vis-à-vis des médecins libéraux. Ce phénomène est devenu si fréquent qu'il constitue désormais une nouvelle épidémie : le MMOVID-22 (Mépris Ministériel Ostentatoire Véritablement IDentifié 2022).

Dès le début de la crise de la COVID-19, les médecins libéraux des établissements de santé privés ont largement contribué à la prise en charge des patients. Alors que les structures de soins critiques des établissements de santé privés ne représentent que 15 % de l'ensemble des lits aigus du territoire, les médecins de ces établissements sont parvenus à prendre en charge un tiers des malades, conformément aux objectifs fixés par le gouvernement pour la 5^{ème} vague de COVID-19.

Ces efforts des médecins libéraux des établissements de santé privés ont permis d'éviter l'explosion du système hospitalier.

Au lieu de reconnaître cette implication, le Ministère des Solidarités et de la Santé les méprise avec un retard de plus d'un mois pour la publication des tarifs applicables par les établissements de santé publics et privés au Journal Officiel de la République Française, entraînant par là même le blocage des honoraires des médecins libéraux.

A cela s'ajoute la décision ministérielle de ne pas reconduire les mesures dérogatoires relatives à la permanence des soins en établissements privés pour la dernière vague de COVID-19 de l'hiver 2021. Comme pour les 4 premières vagues de COVID-19, la 5^{ème} vague a nécessité d'importantes restructurations de services et réorganisations d'activités afin de pouvoir accueillir des patients sévères. Ces mesures dérogatoires avaient pourtant été mises en place dans le but de compenser les pertes d'activité et donc d'honoraires dues à ces adaptations, au même titre que d'autres mesures pour compenser les structures privées directement. Alors que les mesures dédiées aux établissements privés ont été reconduites, le Ministère n'a pas jugé utile de les reconduire pour les médecins libéraux des établissements privés. Ce sont pourtant bien les praticiens qui ont été amenés à travailler les nuits et week-ends pour accueillir les patients atteints de COVID-19, et non les dirigeants des établissements de santé privés !

Jeunes Médecins juge ce mépris ministériel inacceptable et demande que les mesures soient prises pour mettre fin à cette épidémie de MMOVID-22, en commençant par :

- l'accélération du traitement des notes d'honoraires des médecins libéraux par les établissements et par l'assurance maladie maintenant que la publication tarifaire a été actée ;
- un plan d'actions visant un traitement indépendant des honoraires des médecins libéraux pour empêcher tout blocage prolongé à l'avenir ;
- la reconduction des mesures dérogatoires relatives à la permanence des soins en établissements privés pour la dernière vague de COVID-19.

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60